

LETTRE OUVERTE DE L'APRO A MONSIEUR LE MAIRE DU CHATEAU D'OLONNE

La semaine dernière, dans le cadre du débat sur la fusion des Olonnes, **sur votre proposition**, la majorité de votre Conseil Municipal a voté pour la consultation de la population sur un scénario privilégiant « la création d'une communauté d'agglomération entre les 6 communes du canton dès que les conditions de population seront réunies et que les discussions seront abouties, puis, en dernier lieu, l'éventualité d'une fusion entre les 3 communes des Olonnes pour le mandat municipal prochain si la population le décide. »

Votre position, Mr le Maire, est à notre avis, pour le moins équivoque et peut paraître dilatoire. En tous cas, elle nous interpelle fortement. En effet, alors que :

- vous aviez été un des acteurs majeurs dans la concrétisation de l'étude KPMG décidée conjointement avec les Maires des Sables d'Olonne et d'Olonne,
- vous aviez participé à l'élaboration du cahier des charges et fait partie du comité de pilotage,
- vous aviez validé les conclusions du rapport recommandant la fusion simple pouvant ou nous précéder une communauté d'agglomération
- vous aviez participé et les réunions d'information publiques. Notons qu'à ces dernières, vous n'avez pas apporté alors de critiques et d'arguments contredisant les conclusions présentées, même si d'aucuns ont pu remarquer votre réel manque d'enthousiasme sur le sujet de la fusion.

Vous prenez, avec votre conseil Municipal, une position rompant avec tout le travail mené conjointement avec les communes des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer.

Pour justifier cette position, vous vous appuyez sur deux arguments:

- les discussions en cours avec la Communauté de communes Auzance Vertonne (regroupant Ste Foy, L'île d'Olonne et Vairé). **Les récentes déclarations du Maire de Ste Foy montrent que votre montage n'est plus d'actualité : « la fusion des trois communes est un préalable..... ».**
- la sortie de la réforme Balladur sur la réorganisation territoriale. **D'ores et déjà, la tonalité vers une simplification est donnée et des avantages financiers sont prévus au profit des regroupements.**

En résumé, vous revenez, ainsi, sur une argumentation antérieure, elle-même **battue en brèche** aussi bien par l'étude que l'APRO a menée auprès de 950 personnes qui vous a été présentée directement, qu'avec les conclusions de **l'Audit commandité** et avec des **arguments à réétudier**.

La fusion des trois communes, génératrice d'avantages incontestables, n'obère aucunement toute idée de communauté d'agglomération future, à partir du noyau qu'elle représentera. Dans l'intérêt de tous, nous vous invitons à reconsidérer votre position. A tout le moins, mettre en place, à l'instar des maires des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer, une consultation de vos administrés avec la même question et à la même période (conditions nécessaires à un avis cohérent de l'ensemble des habitants des trois communes), dès fin novembre.

Par cette action démocratique et au service de vos concitoyens, vous montrerez que, soucieux de l'intérêt collectif, vous entendez tous les avis et justifierez les actions menées jusqu'alors comme l'audit KPMG.

Le Président de L'APRO